

DELIBERATION

2023/09

BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à la salle des fêtes de Monceau sur Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice: 17, Présents: 9, Représentés: 4, Votants: 13

Etaient présents: M. Olivier CAMBRAYE, M. Hugues COCHET, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, Mme Katie LEFEVRE, M. Vincent LAMOUREUX, M. Michel LANDERIEUX, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés: M. Mathieu CANON par M. Bernard GREHANT, M. Jean-Luc EGRET par Mme Marie-Claire FORTIN, Mme Christelle MAES par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés: M. Patrick FEUILLET, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Jean-François PAGNON.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel LANDERIEUX.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2023 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache.

Il rappelle l'essentiel de la note de présentation du budget communiquée à l'ensemble des participants, à savoir que ce projet de budget s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 1 536 868,44 € pour la section Fonctionnement et 304 272,92 € pour la section d'Investissement.

Après qu'aient été fournis les renseignements demandés, Monsieur le Président soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE ET VOTE le Budget Principal 2023 :

En section de Fonctionnement :

1 536 868,44 €

En section d'Investissement :

304 272,92 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID: 002-200051118-20230412-09_2023-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt En Sous-Préfecture le Et publication le Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier CAMBRAYE